

1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 18 FEVRIER 2026

### N° 7-2026

**Objet : Rémunération du directeur de la Régie "Centre aquatique L'Oréade"**

Vu l'article R.2221-73 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 60-2025 du Conseil communautaire en date de 17 décembre 2025 relative au principe de reprise en régie à la seule autonomie financière de la gestion et l'exploitation du centre aquatique L'Oréade,

Vu la délibération N° 61-2025 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2025 relative à la création de la Régie à la seule autonomie financière pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique L'Oréade et notamment la désignation du Directeur,

Vu les statuts de la régie à la simple autonomie financière relative à la gestion et l'exploitation du centre aquatique L'Oréade et, notamment, l'article 7,

Vu la proposition du Président relative à la rémunération du Directeur de la régie,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation rendu le 29 janvier 2026,

Considérant que la rémunération du Directeur est fixée par le Conseil communautaire, sur la proposition du Président, après avis du Conseil d'exploitation,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> :** Approuve la proposition du Président, après avis du Conseil d'exploitation, de fixer la rémunération du Directeur de la Régie « Centre aquatique L'Oréade » à 35 % du grade d'attaché principal 6<sup>ème</sup> échelon à compter de sa nomination.

**Article 2 :** Fixe la rémunération du Directeur de la Régie à simple autonomie financière « Centre aquatique L'Oréade » à 35 % du grade d'attaché principal 6<sup>ème</sup> échelon à compter de sa nomination.

**Article 3 :** Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 de la Régie « Centre aquatique L'Oréade ».

**Délibération adoptée à l'unanimité,**

Fait à Brie-Comte-Robert, le 19 février 2026.

Le Président,  
**Jean LAVIOLETTE**



1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le cinq février, conformément à la législation de la nomenclature M57 et à l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, puis le douze février deux mille vingt-six, s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Etaients présents :

Mesdames BOYER (*arrivée pendant la présentation de la note N° 4-2026*), FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

### Etaients représentés :

Madame BERNARDO pouvoir à Monsieur DUPUY.  
Madame BOYER pouvoir à Monsieur BEZOT (*de la délibération N° 1-2026 à la N° 3-2026*).  
Madame GIRAUD pouvoir à Madame LABRUYERE.  
Madame LOUISE-ADELE pouvoir à Monsieur SERGEANT.  
Madame SAUVIGNON pouvoir à Monsieur VILLAÇA.  
Monsieur DARMON pouvoir à Madame VINIT.  
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.

Etait absent excusé : Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **22** (*de la délibération N° 1-2026 à au début de la N° 4-2026*) puis **23**

Membres excusés et représentés : **7** (*de la délibération N° 1-2026 à au début de la N° 4-2026*) puis **6**

Membre absent non représenté : **1**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 17 décembre 2025.